

# SÉANCE extraordinaire

**Le 7 novembre 2019**

---

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 7 novembre 2019, à 12 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant, Madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

**SONT ABSENTS :** Madame Louise Langlois, maire, et monsieur le conseiller Richard Duguay.

---

---

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **191107.422 AUTORISATION - DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU**

ATTENDU QUE :

- la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et résolu QUE :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191107.423 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE RÉVISÉ**

ATTENDU que la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, Chap. C-47.1) accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux dans l'intérêt de leur population. Elle établit que toute municipalité locale a compétence dans certains domaines, dont celui de la sécurité;

ATTENDU que la Ville de Chandler s'est prévalu de l'aide financière de l'Agence 911 du Québec, Volets 1 et 2, pour mettre à jour son plan de sécurité civile notamment en désignant les personnes responsables de la réponse aux sinistres, en se dotant d'outils efficaces pour alerter sa population et pour mobiliser les personnes désignées par la municipalité en cas de sinistre majeur réel ou imminent conformément au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, édicté par le ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU que le Règlement entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu des membres présents QUE :

Le Conseil municipal adopte le plan de sécurité civile révisé, tel que présenté par le directeur du service en sécurité-incendie et le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110907.424 AUTORISATION – ACHAT DE 500 BANCS DU COLISÉE DE QUÉBEC POUR LE CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier à entreprendre toutes les démarches requises et nécessaires pour l'achat de 500 bancs du Colisée de Québec qui seront installés au Centre sportif Clément-Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191107.425 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 12 h 38.

**VILLE DE CHANDLER**

---

Bruno-Pierre Godbout  
Maire suppléant

---

Roch Giroux  
Directeur général et greffier